

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-15194/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "Novachim" pour l'action visant à soutenir l'émergence et le développement d'une filière "Chimie du Bois" au titre de l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5808
77516**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Novachim accompagne individuellement ou collectivement des entreprises de la filière Chimie & Matériaux présentes sur le territoire métropolitain et plus largement sur toute la Région Sud.

Elle a été créée en 1985 sous forme d'un C.R.I.T.T (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) Chimie/Plastiques/Matériaux, à la demande des industriels régionaux de la filière Chimie & Matériaux, avec le soutien du Conseil Régional, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie.

L'Association a pour objet :

- de promouvoir, conformément aux objectifs retenus par les fondateurs et les partenaires publics et privés qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, toute activité économique, scientifique ou sociale, implantée dans la Région Sud PACA ou Occitanie Est (Ex Languedoc Roussillon) et contribuant à assurer le développement industriel des filières Chimie et Matériaux et à dynamiser le tissu industriel dans ces secteurs ;
- de créer, regrouper et mettre à la disposition des entreprises et des organisations adhérentes, des moyens ou offrir des services de toute nature et notamment en matière d'innovation, d'expertise réglementaire, technique, scientifique, environnementale, de formation, de gestion administrative et financière.

Aujourd'hui, l'association Novachim est un acteur de l'innovation et un support au développement économique, doté d'un service administratif et financier ainsi que de 3 pôles opérationnels :

- Pôle Innovation,
- Pôle Expertise Réglementaire Environnement,
- Pôle Formation.

Son action consiste notamment à :

- assurer le soutien au pilotage de projets innovants par l'information aux entreprises, sur les moyens de recherche, d'innovation et d'amélioration technique disponibles,
- accompagner la recherche de partenaires pertinents et de financements adaptés et apporter aux entreprises des préconisations quant à la protection des données et tout soutien dans le montage et la présentation des dossiers de financement,
- participer au développement de la filière Chimie et Matériaux et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement économique,
- fournir les analyses et études nécessaires le cas échéant,
- animer le réseau autour de la filière : animation de clubs, conception, montage et pilotage d'actions collectives, de colloques sur des thématiques en lien avec les axes stratégiques définis dans la feuille de route,
- favoriser les relations et transferts de technologie entre le monde académique, les centres de recherche, et le monde économique : PME, ETI, Grands Groupes.

La demande de subvention, pour 2024, concerne une action spécifique visant à soutenir l'émergence et le développement d'une filière " Chimie du Bois ", travail acté dans le cadre du Pacte Gardanne Meyreuil, et de façon générale, mettre en place des actions pour la filière Chimie & Matériaux, ayant pour objectif d'opérer une transition écologique, d'agir pour une ré-industrialisation et pour la mutation des plateformes industrielles, dans une démarche de développement durable, et d'accélération de l'innovation dans les secteurs stratégiques.

En outre, Novachim participe aux actions métropolitaines pour le développement de l'innovation (Club Innov Provence).

Ainsi, conformément à sa feuille de route, les activités de Novachim, en 2024, relèvent des thématiques suivantes :

- Énergie / Environnement : capture et valorisation du CO₂ (CCUS), développement de la filière Hydrogène, recyclage et valorisation des matières (focus recyclage chimique des plastiques),
- Industrialisation / Relocalisation : économie circulaire, écoconception, procédés écoefficientes,
- Innovation « secteurs stratégiques » : chimie biosourcée, matériaux avancés, biotechnologies.

Et, les actions proposées concernent :

- la Chimie du Bois : poursuite de la démarche structurante en faveur du développement de la filière Chimie du Bois, en partenariat avec Fibois Sud, pour l'animation (groupes de travail) de la communauté des acteurs engagés en 2023 sur le sujet (propriétaires-exploitants, industriels du bois et de la chimie) et pour la mise en place de consortiums favorisant le développement de projets (possible publication d'un AMI),
- l'Innovation : implication de Novachim dans la mise en place de la " Stratégie Innovation " de la Métropole grâce à sa connaissance du tissu économique et de ses enjeux, participation au Club Innov Provence et organisation de webinaires "Rendez-vous avec la recherche et l'innovation" pour présenter les compétences des laboratoires de recherche auprès des industriels. Novachim assure le relais concernant les AAP publiés sur la Plateforme d'Innovation métropolitaine et publie une lettre de veille " Innovation " sur la Chimie verte, les Matériaux avancés, les nouvelles énergies, le recyclage...
- l'Ecoconception et l'économie circulaire : Novachim est le relais dans toute la Région Sud du pôle écoconception (reconnu expert par l'Ademe) et propose des diagnostics et accompagnements en écoconception industrielle.

Afin de rendre opérationnelle l'action précitée, pour l'année 2024, Novachim a sollicité auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, une subvention de 25 000 euros.

Dès lors, après instruction de la demande, il est proposé d'attribuer à l'association Novachim une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 25 000 euros, au titre de l'exercice 2024.

Le dossier de demande de subvention correspondant est référencé dans MGIDS sous le numéro 5808.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Novachim contribue au développement économique du territoire métropolitain au travers du déploiement de la filière Chimie & Matériaux durable et du soutien à l'émergence d'une filière Chimie du Bois ;
- Que l'action de Novachim s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Agenda du Développement Économique, en participant à l'une de ses 5 orientations qui consiste à devenir une Métropole productive, compétitive et innovante soutenant les transitions.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 25 000 euros à l'association Novachim pour l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'octroi de ladite subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748. Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES